

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

R
M
E



04118677

Grefte

3-08-2004

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/08/2004 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **Ubiquity**

Forme juridique : Société anonyme

Siège 42, Rue de Haerne, 1040, Bruxelles

N° d'entreprise : 0458947679

Objet de l'acte : **Assemblée générale extraordinaire de la société**

UBIQUITY s.a /n.v.

à 1040 Bruxelles, rue de Haerne, 42

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIETE

L'AN DEUX MILLE QUATRE

Le 12 mars à 15h30

S'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UBIQUITY", au siège social de la société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain REGISTER.

L'assemblée renonce à désigner un secrétaire et des scrutateurs.

Sont représentés, les actionnaires ci-après désignés .

1. P&V Consultants s.a., dont le siège social est sis rue de l'Aurore 1A à 1000 Bruxelles, propriétaire de 37 actions, représentée par M. Alain Deneef
2. Monsieur Fabrice Rogister, résidant à 1640 Rhode Saint-Genèse, Chaussée de Waterloo, 52, propriétaire de 88 actions.
5. Monsieur Alain Rogister, résidant à 1640 Rhode-Saint-Genèse, avenue de la Chasse 2, propriétaire de 88 actions.
6. Monsieur Wit Dembinski, résidant à 1050 Ixelles, rue Africaine 78, propriétaire de 37 actions

L'ensemble des présents détiennent 250 actions qui représentent l'entiereté du capital social.

EXPOSE DU PRESIDENT

Monsieur le Président expose:

I. L'ordre du jour est ainsi libellé:

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

Examen et discussion du rapport spécial du conseil d'administration conformément à l'article 633 du Code des sociétés

Mise en liquidation de la société ou poursuite d'activité – vote sur une des deux alternatives et dans le second cas, vote sur les éventuelles mesures de restructuration proposées par le Conseil.

II. Convocation et quorum

Les convocations des administrateurs ont été faites dans le respect de la loi.

L'assemblée constate que puisque toutes les actions sont représentées, elle réunit les quorums nécessaires afin de délibérer sur les objets figurant à son ordre du jour précité.

DELIBERATIONS-VOTE

Abordant l'ordre du jour l'assemblée entend le rapport spécial fondé sur l'article 633 du Code des sociétés qui restera ci annexé.

Sur la mise en liquidation de la société ou poursuite d'activité – vote sur une des deux alternatives et dans le second cas, vote sur les éventuelles mesures de restructuration proposées par le Conseil.

L'assemblée décide de poursuivre l'activité en n'adoptant que les mesures recommandées par le Conseil :

- maintien de la mise en veille des rémunérations des associés, jusqu'à nouvel ordre ;
- maintien du poste de Laurent Cornélis (employé), dont les prestations sont vendues sur divers projets ;
- finalisation d'un contrat de représentation commerciale avec le prestataire indépendant M. Patrice Bosseaux ;

VOTE

Mises aux voix, toutes ces décisions ont été approuvées à l'unanimité des présents

CLOTURE

L'assemblée constate que son ordre du jour est épuisé, et la séance est levée à 16h30.

DONT PROCES VERBAL.

Dressé et clôturé lieu et date que dessus

Alain ROGISTER

Fabrice ROGISTER

Pour P&V Consultants s.a., Alain DENEEF

Wito Dembinski